



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N°22.038

MISE EN LIGNE LE 26-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220201-DCPT22-038-AU
Date de télétransmission : 08/02/2022
Date de réception préfecture : 08/02/2022

DECISION

*Concernant la fixation des redevances aéronautiques
de l'Aérodrome de ROYAN MEDIS*

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20/1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°18/399 en date du 18 juillet 2018 concernant la fixation des redevances aéronautiques de l'Aérodrome de ROYAN MEDIS, rendue exécutoire le 24 juillet 2018,

. Vu la décision DC N°20/423 en date du 14 octobre 2020 concernant la fixation des redevances aéronautiques de l'Aérodrome de ROYAN MEDIS, rendue exécutoire le 26 octobre 2020,

. Vu la décision DC N°21/664 en date du 21 décembre 2021 concernant la fixation des redevances aéronautiques de l'Aérodrome de ROYAN MEDIS, rendue exécutoire le 21 décembre 2021,

. Vu la proposition de la commission des usagers de l'Aérodrome de ROYAN MEDIS réunie le 25 juin 2021,

. Vu le code de l'aviation civile et notamment l'article R.224-2

DECIDE

. d'abroger la décision DC N°21/664 en date du 17 décembre 2021,

. de fixer les redevances aéronautiques de l'Aérodrome de ROYAN MEDIS, comme suit :

	TARIFS HT	TARIFS TTC
<u>I – REDEVANCES REGLEMENTEES</u> (art.R.224-2 du code de l'aviation civile)		
<u>(pour les aéronefs de moins de 6 tonnes)</u>		
* - 1.5 Tonne		
* régime général	4.58	5.50
* aérodrome agréés	3,00	3.60
* + 1.5 T. à 2.5 T		
* régime général	6.83	8.20
* aéroclub agréés	5.29	6.35
*+ 2.5 T. à 6 T.		
*régime général	10.17	12.20
* aéroclubs agréés	10.17	12.20
* 6 Premières Tonnes - Trafic International	21,13	25,35
* De la 7 ^{ème} à la 12 ^{ème} tonne et par tonne		
- Trafic National	2,08	2,50
- Trafic International	3,54	4,25
* De la 13 ^{ème} à la 24 ^{ème} tonne et par tonne		
- Trafic National	3,29	3,95
- Trafic International	7,17	8,60
* De la 25 ^{ème} à la 75 ^{ème} tonne et par tonne		
- Trafic National	6,33	7,60
Aéroclubs agréés :		
*forfait abonnements annuels atterrissage		
* formule 1 – 20 atterrissages	68.04	81.65
* formule 2 – 30 atterrissages	95.29	114.35
<u>II –REDEVANCES D'USAGE DES DISPOSITIFS D'ASSISTANCES A LA NAVIGATION AERIENNE</u>		
* C.A.M.V. (balisage) par mouvement le ¼ h.	8.83	10.60
<u>III – REDEVANCES PASSAGERS</u>		
<u>Passagers à destination</u>		
* d'un aéroport de la métropole	2,75	3,30
* de tous les aéroports	6,58	7,90
<u>IV - REDEVANCES POUR OCCUPATION DE TERRAINS (Par m2 et par an)</u>		
* Terrains nus	1,13	1,35
* Terrains aménagés	1,83	2,20

<p><u>V – REDEVANCES DE STATIONNEMENT</u> (par tonne et par heure)</p> <p><u>Trafic National</u> * Redevances de stationnement (délai de franchise 2 heures) * Aire de trafic } * Aire de garage } Par heure et au-delà de 2 h. * Aire d'entretien } * Aire en herbe }</p> <p><u>Trafic International</u> * Aire de trafic } * Aire de garage } Par heure et au-delà de 2 h. * Aire d'entretien } * Aire en herbe }</p>		
<p><u>VI – REDEVANCES D'ABRI DES AERONEFS</u></p> <p><u>Poids des aéronefs</u> * 0 à 6 Tonnes * + de 6 Tonnes et par tranche de 6 Tonnes</p>	<p>2,58 2,58</p>	<p>3,10 3,10</p>
<p><u>VII- ASSISTANCE TECHNIQUE EN ESCALE</u></p> <p>* Hors catégorie * Catégorie 2 * Catégorie 3 * Catégorie 4 * Catégorie 5 L'aérodrome ne possède pas de groupe de démarrage</p>	<p>46,67 77,00 128,33 180,08 210,46</p>	<p>56,00 92,40 154,00 216,10 252,55</p>
<p><u>VIII – OUVERTURE HORS HORAIRE DE L'AERODROME</u></p> <p>* Tous les jours y compris les week-ends et jours fériés de :</p> <p>- 7 H 00 à 8 H 00 } - 12 H 00 à 14 H 00 } - 18 H 00 à 00 H 00 }</p> <p>* Tous les jours y compris les week-ends et jours fériés - 00 H 00 à 7 H 00</p> <p><u>DRONE</u> * Tous les jours y compris les week-ends et jours fériés de :</p> <p>- 7 H 00 à 8 H 00 } - 12 H 00 à 14 H 00 } - 18 H 00 à 00 H 00 }</p>	<p>48,17 67,54 48,17</p>	<p>57,80 81,05 57,80</p>
<p><u>IX – LOCATIONS DIVERSES</u></p> <p><u>Location de hangars par avion</u> * Avions monomoteur par mois * Avions bimoteur par mois</p> <p><u>Location des points de vente</u> * par m2 et par mois</p>	<p>67,54 106,08 8,67</p>	<p>81,05 127,30 10,40</p>

MISE EN LIGNE LE 26-07-2022

X – FRAIS FORFAITAIRES DE FACTURATION	6,50	7,80
XI – STATIONNEMENT EXTERIEUR LONGUE DUREE (+ 7 JOURS) - MENSUEL	34,63	41,55
XII – CONSOMMATIONS FLUIDE - Electricité (forfait journalier) - Eau (forfait journalier)	1,75 2,17	2,10 2,60
XIII – AVIONS APPARTENANT AUX AEROCLUBS AGREEES ET BASES A L'AERODROME DE ROYAN MEDIS * Exonération totale	 exempté	 exempté
XIV – FORFAIT ANNUEL TAXES D'ATTERISSAGES <u>Propriétaires avions et ULM basés</u> * forfait 20 atterrissages maximum * forfait 30 atterrissages maximum * forfait 50 atterrissages maximum	 57,08 83,04 129,79	 68,50 99,65 155,75
XV – FORFAIT ANNUEL « PB HELICOPTERES »	692,25	830,70
XVI – FORFAIT ANNUEL « EUROPHENIX 17 »	3 461,21	4 153,45
XVII – FORFAIT ANNUEL « AEROCLUB COTE DE BEAUTE »	129,79	155,75
XVIII – LOCATION SALLE DE REUNION AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA TOUR DE L'AERODROME * la ½ journée * la journée	 42,42 € 84,83 €	 50,90 € 101,80 €

NB – Le tarif HT est assujéti au taux de TVA en vigueur (20,00 %)

- d'encaisser la recette correspondante aux articles 70688 et 7520 – Fonction 816 du Budget communal.

Fait à ROYAN, le 1^{er} février 2022

Pour le Maire,
et par délégation
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 08 février 2022

Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,
Et par délégation,

Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET

